

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 janvier 2009
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix
Troisième session**Lettre datée du 20 janvier 2009, adressée au Représentant
permanent du Brésil auprès de l'Organisation
des Nations Unies par le Président par intérim
de la Commission de consolidation de la paix**

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 13 janvier 2009, dans laquelle vous indiquiez que le Brésil souhaitait participer à la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix.

J'ai le plaisir de vous informer que la demande formulée dans la lettre susmentionnée n'a rencontré aucune objection de la part des membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix. Le Brésil est donc invité à participer à toutes les réunions futures de la formation Sierra Leone de la Commission, conformément au paragraphe 7 b) de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et à la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim
(*Signé*) **Park In-kook**

